

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

SMICA

Immeuble Le Sérial

10 rue du Faubourg Lo Barri

12000 RODEZ

Séance : 9 juin 2026

Numéro : 7

Objet : Vote du BS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 25.
11 membres présents, 6 membres représentés, 8 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Pierre GRIMAL, Paul MARTY.
Membres représentés : Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.
Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical les motivations qui l'ont conduit à proposer les inscriptions de crédits figurant au projet de budget supplémentaire de 2026 ; le budget supplémentaire de l'exercice 2026 est équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement et d'investissement.

Ce budget est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau de l'opération ou du chapitre en section d'investissement.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que, compte-tenu de l'indisponibilité de l'outil de la DGFIP jusqu'à la fin du mois de février, il n'a pas été possible de disposer du CFU. De ce fait, le BP 2026 a été proposé sans inclure les résultats de l'exercice précédent. Un Budget supplémentaire comportant les résultats de l'exercice 2025 est, par la présente délibération, soumis au vote et ce conformément à la loi, soit avant le 30 juin 2026.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	243 315,02	33 995,99
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	23 995,99	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 233 315,02
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		267 311,01	267 311,01
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	499 303,92	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 499 303,92
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		499 303,92	499 303,92
TOTAL DU BUDGET (5)		766 614,93	766 614,93

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour,

DECIDE d'approuver ce budget supplémentaire 2026,

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260609-20260609_7bis-BF
Reçu le 16/06/2026

AUTORISE le Président à engager les investissements,

MANDATE le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire notamment les marchés faisant l'objet d'inscriptions budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL